

جامعة محمد بوضياف - المسيلة

معهد تسيير التقنيات الحضرية

شعبة مهن المدينة

قسم هندسة حضرية

سنة أولى ماستر

مادة الوشة 1 : البيئة، الخدمات الحضرية والصحة

Matière Atelier 1:

Environnement, services urbains et santé

Titre du cours 1: Concept d'espace durable et de durabilité

السنة الجامعية: 2022-2021

مسؤول المادة: دحدوح جمال

I. Objectifs du cours أهداف الدرس

1. Prise de contact et exposition du déroulement de la matière

حصة تعارف و شرح سيرورة تدريس المادة

2. Expliquer les objectifs d'apprentissage de la matière

شرح أهداف التكوين

3. Expliquer le contenu de la matière

شرح مضمون المادة

4. Définition de concepts

تحديد المفاهيم

II. Objectifs d'apprentissage أهداف التكوين

L'objectif général de la matière est :

1. Initiation à la pratique de l'analyse et acquisition des outils d'analyse.
2. Initiation aux interventions sur le terrain.

Cette matière vise essentiellement à l'initiation à l'environnement, la santé et le développement durable des villes et à inscrire la question de la durabilité des espaces urbains. Le développement durable comme discipline particulière offre une panoplie de savoirs méthodologiques propres qui, dans une démarche pluridisciplinaire autour de l'environnement et la santé publique, apporte une touche particulière et une façon d'être en contact avec la réalité vécue.

III. Contenu de la matière مضمون المادة

1. Concept d'espace durable et de durabilité
2. Géographie humaine et santé publique
3. Développement durable des villes
4. Environnement urbain et territorialisation des villes
5. Spatialité des phénomènes sociaux
6. Développement socio économique des villes
7. Mieux connaître le développement des villes et leurs compositions.
8. Développer les connaissances dans l'évaluation des aléas et la détermination des enjeux

IV. Définition de concepts تحديد المفاهيم

Environnement

Les ressources naturelles abiotiques et biotiques telles que l'air, l'atmosphère, l'eau, le sol et le sous-sol, la faune et la flore y compris le patrimoine génétique, les interactions entre lesdites ressources ainsi que les sites, les paysages et les monuments naturels.

(Article 4. loi n°2003-10).

Développement durable

Un concept qui vise la conciliation entre le développement socio-économique permanent et la protection de l'environnement, c'est à dire l'intégration de la dimension environnementale dans un développement qui vise à satisfaire les besoins des générations présentes et futures. (Article 4. loi n°2003-10).

Espace naturel

Tout territoire ou portion de territoire particularisé en raison de ses caractéristiques environnementales. Les espaces naturels incluent notamment les monuments naturels, les paysages et les sites. (Article 4. loi n°2003-10).

Services urbains

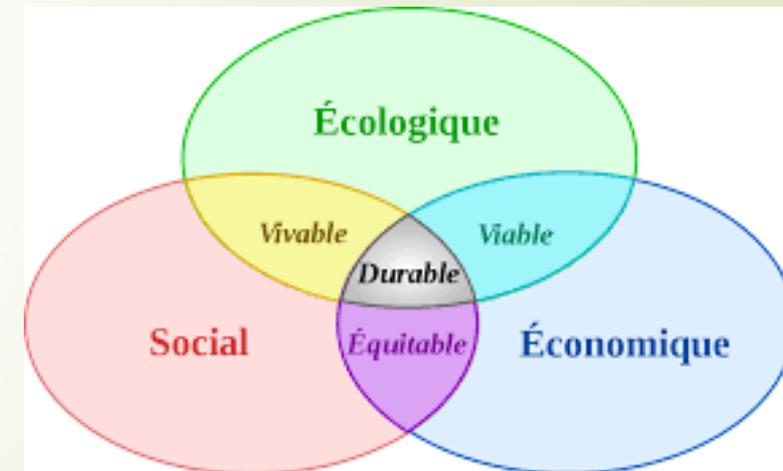
Englobent différents services : Déchets urbains, Entretien de la voirie et des plages et Gestion des espaces verts. Les services urbains occupent une place déterminante à la fois comme élément du développement économique et comme facteurs essentiels d'amélioration de la vie quotidienne. Il leur a été également assigné l'objectif de contribuer à la réduction des inégalités sociales.

Espace durable

L'Espace Durable est un lieu de rencontres au sein duquel l'atmosphère ressentie est en accord avec notre philosophie. L'objectif d'un espace durable est de concilier trois aspects des activités humaines : économique, social et écologique. Un espace durable est donc un atout satisfaisant plusieurs objectifs à la fois tout en étant réutilisable.

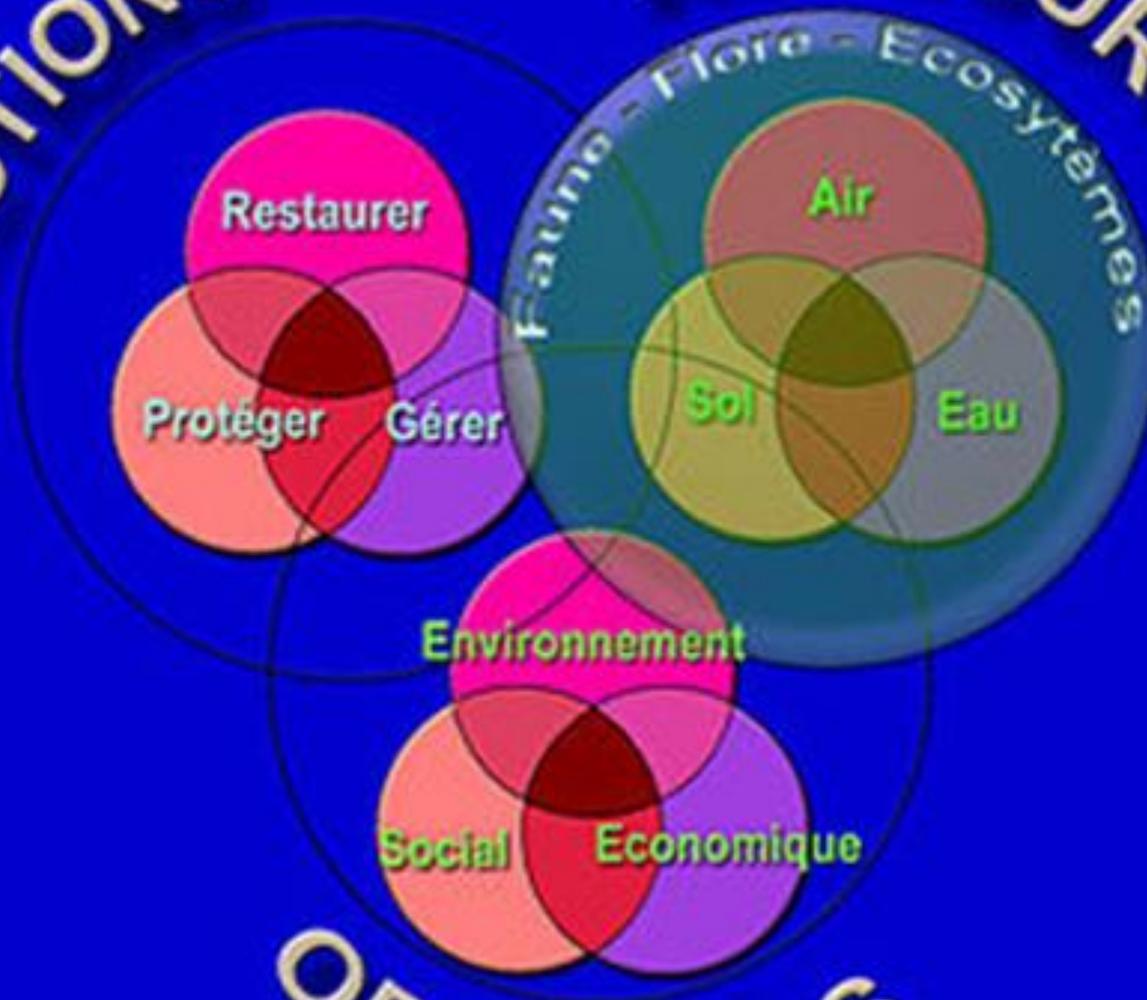
Durabilité

Utilisé depuis les années 1990 pour désigner une configuration de la société humaine qui lui permet d'assurer sa pérennité. Une telle organisation humaine repose sur le maintien d'un environnement viable, permettant le développement économique et social à l'échelle planétaire et, selon les points de vue, sur une organisation sociale équitable. La période de transition vers la durabilité peut se faire par le développement durable, via la transition énergétique et la transition écologique notamment. La durabilité est la qualité d'un bien qui dure.



ACTIONS

RESSOURCES



FLN / Wikipédia Commons

Santé urbaine

La santé urbaine vise à améliorer, à travers, des choix de planification et d'aménagement du territoire, la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations.

Hygiène urbaine

Permet de régler et de diriger toutes les opérations d'aménagement dans le sens le plus favorable au bien-être des habitants et à la protection de leur santé et de leur existence. L'hygiène urbaine doit tout d'abord s'occuper d'assurer la salubrité de la rue et celle des édifices, que ces derniers soient consacrées à l'habitation proprement dite ou à des usages collectifs divers, travail, instruction des enfants ou des adultes, traitement des malades, plaisirs et distractions des citoyens. La préoccupation primordiale que doit avoir l'urbaniste qui étudie la création ou la reconstruction d'une ville, qui est chargé, dans une ville existante, d'effectuer une opération de voirie, doit, tout d'abord, assurer la pureté de l'air dans la rue, dans la maison, et de faciliter dans ces deux éléments de la cité l'accès le plus large possible de la lumière solaire.

Esthétique urbaine

L'esthétique urbaine a pour objectif de créer des environnements favorables au public des milieux conviviaux comme des paysages de rue charmants, des marchés animés, des centres d'activités uniques, des quartiers sécuritaires, ainsi que des places publiques, des parcs et des sentiers attrayants.

La mise en œuvre de bonnes pratiques d'esthétique urbaine suppose un processus de création continu qui nécessite l'adoption d'une vision commune et le déploiement d'efforts de collaboration par une multitude de personnes qui exercent diverses professions.

Urbanistes, promoteurs, architectes, architectes-paysagistes, ingénieurs, artistes, politiciens, groupes communautaires, propriétaires d'entreprise et résidents ont tous un rôle à jouer et des responsabilités à assumer en ce qui touche la création et le maintien de communautés des plus attrayantes et fonctionnelles

A l'échelle urbaine, la notion d'esthétique renvoie au moins à deux acceptations : **l'expression du beau** dans la ville et **la réalisation d'actes d'embellissement**. La première fait référence à l'ensemble des éléments ornementaux, architecturaux et artistiques qui participent à la construction du paysage urbain mais se détachent de celui-ci par leurs qualités (esthétiques) intrinsèques. La seconde évoque cette idée que l'on peut renforcer les attributs esthétiques d'une ville par un jeu de composition de ses formes¹ voire par la proposition d'expériences sensibles collectives (d'origines artistiques ou non) visant à promouvoir le vécu, le partage et l'appropriation de ses territoires^s.

شكرا على المشاركة والمتابعة